

Les Infos de Base

mercredi 14 décembre 2011
volume 14, numéro 50
ISSN 1492-0670



État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 50A du 14 décembre 2011. Les modifications apportées par L.Q. 2011, c. 26, 28 et entrées en vigueur au 14 décembre 2011 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 14 décembre 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 50A du 14 décembre 2011, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 49 du 10 décembre 2011.

Tous les règlements sous **A-2.1, A-3, A-3.001, A-12, A-12.1, A-13.1, A-14, A-19.1, A-20.01, A-21, A-25, A-29, B-1, C-12, C-15, C-16, C-19, C-26, C-38, C-47.1, C-48, C-51, C-73.1, D-3, I-8, I-9, M-8, P-10, Q-2, R-10, R-12, R-13, R-15.1, S-01, S-4.2, S-6.01, S-13.01, S-13.1, S-17.1, S-29.01, S-31.1, T-5, T-11.011, T-12, T-16, V-1.1, V-1.2 et V-6.1** qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 48 du 30 novembre 2011, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 47 du 26 novembre 2011.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2011.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 28 février 2011 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 25 du 7 décembre 2011. Les modifications apportées par L.C. 2011, ch. 15, 16, 17, 21, 22 et entrées en vigueur au 7 décembre 2011 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 7 décembre 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 25 du 7 décembre 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2011.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre 2011.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre 2011.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre 2011 et contient maintenant quelque 8 011 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à

Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- 4 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre.

Le **Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)**

est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, L.R.Q., c. **G-1.02**.

Entrée en vigueur de l'article 43 (partie).

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement d'application de la Loi sur l'assurance parentale, [R.R.Q., c. **A-29.011**, r. 2], aa. 7, 26, 28.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'assurance parentale, D. 1209-2011 du 30-11-11, (2011) 143 G.O. 2, 5530, aa. 1-7.

Règlement sur la Gazette officielle du Québec, [R.R.Q., c. **C-8.1.1**, r. 1], aa. 6-10.

Avis d'indexation, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 1337.

Règlement sur le transport ferroviaire, [R.R.Q., c. **C-14.1**, r. 1], a. 11.1.

Règlement concernant l'uniformisation des règles d'indexation des tarifs perçus par la commission des transports du Québec, D. 1280-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5529A, a. 1.

Règlement sur le permis spécial de circulation d'un train routier, [R.R.Q., c. **C-24.1**, r. 16.1], a. 6.

Avis d'indexation 2011-03 du 23 novembre 2011, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 1340.

Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués, [R.R.Q., c. **C-24.2**, r. 1.001], aa. 2, 2.2-2.6, 3, 4, 4.2-9, 11-12.2.

Avis d'indexation 2011-03 du 23 novembre 2011, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 1340.

Règlement sur l'immatriculation des

véhicules routiers, [R.R.Q., c. C-24.2, r. 1.01.1], aa. 26, 30-41, 44, 45, 65, 66, 97, 101, 103-109, 111, 112, 115-121.1, 123, 125-137, 139, 141, 142.2, 148, 155-157.

Avis d'indexation 2011-03 du 23 novembre 2011, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 1340.

Règlement sur les permis, [R.R.Q., c. C-24.2, r. 3.1.1], aa. 56, 57, 60, 73.3, 84.1-84.3, 84.5.

Avis d'indexation 2011-03 du 23 novembre 2011, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 1340.

Règlement sur le permis spécial de circulation, [R.R.Q., c. C-24.2, r. 3.2], aa. 16, 17.

Avis d'indexation 2011-03 du 23 novembre 2011, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 1340.

Règlement sur les courses de chevaux de race Standardbred, [R.R.Q., c. **C-72.1**, r. 2], aa. 3-5, 7-11, 17-19.

Avis d'indexation, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 1338.

Règlement sur les salles de paris, [R.R.Q., c. C-72.1, r. 7], aa. 2, 5, 6.

Avis d'indexation, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 1339.

Règlement sur les conditions d'exercice d'une opération de courtage, sur la déontologie des courtiers et sur la publicité, [R.R.Q., c. **C-73.2**, r. 1], aa. 6, 34.1-34.3, 37, 55, 105, 107, 107, 115.1.

Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'exercice d'une opération de courtage, sur la déontologie des courtiers et sur la publicité, D. 1256-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5521A, aa. 1-7.

Règlement sur la délivrance des permis de courtier ou d'agence, [R.R.Q., c. C-73.2, r. 3], aa. 5, 13, 18.

Règlement modifiant le Règlement sur la délivrance des permis de courtier ou d'agence, D. 1255-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5520A, aa. 1-3.

Règlement sur les dossiers, livres et registres, la comptabilité en fidéicommis et l'inspection des courtiers et des agences, [R.R.Q., c. C-73.2, r. 4], aa. 9, 10, 14.1.

Règlement modifiant le Règlement sur les dossiers, livres et registres, la comptabilité en fidéicommis et l'inspection des courtiers et des agences, D. 1258-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5524, aa. 1-3.

Règlement sur le fonds d'indemnisation et la fixation de la prime d'assurance de responsabilité professionnelle, [R.R.Q., c. C-73.2, r. 5], a. 17.

Règlement modifiant le Règlement sur le fonds d'indemnisation et la fixation de la prime d'assurance de responsabilité professionnelle, D. 1257-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5523A, a. 1.

Règlement d'application de la Loi sur le curateur public, [R.R.Q., c. **C-81**, r. 1], aa. 9, 14, ann. II.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le curateur public, D. 1212-2011 du 30-11-11, (2011) 143 G.O. 2, 5532, aa. 1-4.

Décret sur l'industrie des services automobiles des régions d'Arthabaska, Granby, Sherbrooke et Thetford Mines, [R.R.Q., c. **D-2**, r. 6], aa. 3.02.1, 6.02, 7.11, 7.13, 8.06-8.08, 9.01-9.01.2, 9.11, 12.01, 12.02, 14.01.

Décret modifiant le Décret sur l'industrie des services automobiles des régions d'Arthabaska, Granby, Sherbrooke et Thetford Mines, D. 1284-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5534A, aa. 1-10.

Règlement sur la table de concertation de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, [R.R.Q., c. **I-13.03**, Décision de 2011, (2011) 143 G.O. 2, 5536], nouveau.

Plan conjoint des producteurs de poulettes du Québec, [R.R.Q., c. **M-35.1**, Décision 9802 du 29-11-11, (2011) 143 G.O. 2, 5583], nouveau.

Règlement sur la mise en vente en commun du blé destiné à la consommation humaine, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 175], aa. 3, 3.1-3.4, 7.1-7.5, intitulé de la section 3, 16, ann. 1, 5, 6.

Règlement modifiant le Règlement sur la mise en vente en commun du blé destiné à la consommation humaine, Décision 9804 du 29-11-11, (2011) 143 G.O. 2, 5584, aa. 1-8.

Règlement sur la production et la mise en marché des porcs, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 281], ann. 6.

Règlement modifiant le Règlement sur la production et la mise en marché des porcs, Décision 9803 du 29-11-11, (2011) 143 G.O. 2, 5584, a. 1.

Règlement sur les appareils

d'amusement, [R.R.Q., c. **L-6**, r. 1], aa. 2, 2.1, 2.4.

Avis d'indexation, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 1337.

Règlement sur les systèmes de loteries, [R.R.Q., c. L-6, r. 11], aa. 4.1, 12.

Avis d'indexation, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 1339.

Règlement sur les aliments, [R.R.Q., c. **P-29**, r. 1], aa. 1.3.1.2.1, 1.3.1.12.1, 1.3.4.9.1, 2.1.3.1, 2.2.4.5.1, 2.2.4.8, 6.2.4, 7.1.1, 7.1.7, 7.2.1, 7.3.1-7.3.1.2, 7.3.5, 7.3.13, 7.4.10, 7.4.10.1, 7.4.11, 7.7.1-7.7.5, 11.7.12.

Règlement modifiant le Règlement sur les aliments, D. 1187-2011 du 30-11-11, (2011) 143 G.O. 2, 5521, aa. 1-17.

Règlement d'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds, [R.R.Q., c. **P-30.3**, r. 1], a. 4.

Règlement concernant l'uniformisation des règles d'indexation des tarifs perçus par la commission des transports du Québec, D. 1280-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5529A, a. 2.

Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite de certains enseignants, [R.R.Q., c. **R-9.1**, r. 1], aa. 7, 15, 23.1.

Règlement modifiant le Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite de certains enseignants, C.T. 210819 du 22-11-11, (2011) 143 G.O. 2, 5561, aa. 1-3.

Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, [R.R.Q., c. **R-9.2**, r. 2], aa. 8, 15, 22.1.

Règlement modifiant le Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, C.T. 210824 du 22-11-11, (2011) 143 G.O. 2, 5573, aa. 1-3.

Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, [R.R.Q., c. **R-10**, r. 2], aa. 39, ann. IV.3.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des

organismes publics, D. 1246-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5519A, aa. 1, 2.

Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, [R.R.Q., c. R-10, r. 7], aa. 7, 15, 24.7.

Règlement modifiant le Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, D. 1212-2011 du 30-11-11, (2011) 143 G.O. 2, 5532, aa. 1-3.

Décret relatif au partage et à la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec, [R.R.Q., c. R-10, r. 8], aa. 6, 13, 19.

Modifications au Décret relatif au partage et à la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec, C.T. 210822 du 22-11-11, (2011) 143 G.O. 2, 5569, aa. 1-3.

Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des enseignants, [R.R.Q., c. **R-11**, r. 4], aa. 8, 16, 27.1.

Règlement modifiant le Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des enseignants, C.T. 210820 du 22-11-11, (2011) 143 G.O. 2, 5564, aa. 1-3.

Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre des régimes de retraite prévus par la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, [R.R.Q., c. **R-12**, r. 2], aa. 8, 16, 27.1.

Règlement modifiant le Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre des régimes de retraite prévus par la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, C.T. 210821 du 22-11-11, (2011) 143 G.O. 2, 5566, aa. 1-3.

Règlement concernant certaines dispositions applicables au partage et à la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite du personnel d'encadrement, [R.R.Q., c. **R-12.1**, C.T. 210825 du 22-11-11, (2011) 143 G.O. 2, 5575], nouveau.

Règlement concernant certaines dispositions applicables au partage et à la cession des droits accumulés au titre

du régime de prestations supplémentaires à l'égard des catégories d'employés désignées en vertu de l'article 208 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, [R.R.Q., c. R-12.1, C.T. 210826 du 22-11-11, (2011) 143 G.O. 2, 5578], nouveau.

Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité de résidence pour personnes âgées, [R.R.Q., c. **S-4.2**, r. 5], aa. 1, 3, 17, 26.

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé et de services sociaux afin notamment de resserrer le processus de certification des résidences privées pour aînés, L.Q. 2011, c. 27, a. 38, par. 7°.

Règlement sur les services de transport par taxi, [R.R.Q., c. **S-6.01**, r. 3], aa. 4, 15, 75.1.

Avis d'indexation 2011-03 du 23 novembre 2011, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 1340;

Règlement concernant l'uniformisation des règles d'indexation des tarifs perçus par la commission des transports du Québec, D. 1280-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5529A, a. 3.

Règlement concernant certains droits perçus par la Commission des transports du Québec et autorisant celle-ci à délivrer des permis spéciaux ou temporaires, [R.R.Q., c. **T-12**, D. 1281-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5531A], nouveau.

Règlement autorisant la Commission des transports du Québec à délivrer des permis temporaires de camionnage, [R.R.Q., c. T-12, r. 1], abrogé.

Règlement concernant certains droits perçus par la Commission des transports du Québec et autorisant celle-ci à délivrer des permis spéciaux ou temporaires, [R.R.Q., c. T-12, D. 1281-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5531A], a. 4.

Règlement sur le courtage en services de camionnage en vrac, [R.R.Q., c. T-12, r. 4], aa. 4, 5, 6, 7, 14, 16-17.2, 21, 24, 26, 29, 30, 33.1, 37.2, ann. 1.

Règlement modifiant le règlement sur le courtage en services de camionnage en vrac, D. 1279-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5525A, aa. 1, 2 (partie), 3, 4, 6-16.

Règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, [R.R.Q., c. T-12, r. 12],

abrogées.

Règlement concernant certains droits perçus par la Commission des transports du Québec et autorisant celle-ci à délivrer des permis spéciaux ou temporaires, [R.R.Q., c. T-12, D. 1281-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5531A], a. 5;

Règlement remplaçant certaines dispositions prévues dans les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, D. 1282-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5533A, a. 1.

Règlement sur les tarifs, les taux et les coûts, [R.R.Q., c. T-12, r. 14], aa. 4-4.4.

Règlement remplaçant certaines dispositions prévues dans les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, D. 1282-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5533A, a. 2.

Règlement sur le transport maritime de passagers, [R.R.Q., c. T-12, r. 15], a. 12.1.

Règlement concernant l'uniformisation des règles d'indexation des tarifs perçus par la commission des transports du Québec, D. 1280-2011 du 07-12-11, (2011) 143 G.O. 2, 5529A, a. 4.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.